

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 941

8 avril 2015

SOMMAIRE

Agora S.à r.l.	45130	MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz)	
Arena 3 Propco S.à r.l.	45130	S.à.r.l.	45129
FiBePa S.A.	45141	MCT Berlin Zwei S.A.	45128
Griffin Topco III S.à r.l.	45130	Metano Capital S.A.	45129
International Corporate Technologies		Milliken Luxembourg Sàrl	45122
 Holding S.A.	45126	MNKS	45127
International Orthopaedics S.A.	45124	Mominvest S.A.	45128
ISB Technology S.à r.l.	45125	Motion II German Holdings S.à r.l.	45129
Istras Investment S.à r.l.	45133	Nacarat Design & Créations	45129
Jamsinvest S.à r.l.	45124	Nanfara S.A.	45122
Japan Universal Management S.A.	45127	Nic Malloy	45131
Jirehouse Luxembourg S.A.	45125	Rigo Trading S.A.	45123
Jotem S.A. S.P.F.	45126	R.T.C. Group Soparfi S.A.	45122
Karmaninvest S.A.	45127	S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à	
Karmaninvest S.A.	45127	 r.l.	45123
Keepcap SA	45126	T.O.Summit S.A.	45167
Keop In S.à r.l.	45123	TPY Capital S.A.	45168
Kettenheim Capital SA, SICAV-FIS	45124	Trilantic Capital Partners V (Europe) In-	
Kibera S.A.	45126	 vestments	45151
Laguna S.A., SPF	45122	VC SolEs Invest S.à.r.l.	45167
L'Armoire à Linge S.A.	45122	Weatherford International (Luxembourg)	
Luxame Trading S.A.	45125	 Holdings S.à r.l.	45160
Malintra Holdings S.A.	45128		

L'Armoire à Linge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015035171/10.

(150039247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Laguna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 153.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015035185/10.

(150039053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Milliken Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.712.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 145.430.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 27 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015035209/11.

(150038837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

R.T.C. Group Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 83.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015035312/11.

(150039557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Nanfara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.151.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 02 février 2015

En date du 2 février 2015, la Société Nanfara SA. a désigné SGG S.A. (ayant son siège social au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg) comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteurs.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015035248/12.

(150039732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Keop In S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 192.985.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 15 janvier 2015 à Luxembourg

Résolution:

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée en date de ce jour par Madame Christine Picco de ses fonctions de Gérant de la Société.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Luigi Temporini, demeurant au 12, rue de l'Espen, F - 68640 Riespach (France), en qualité de nouveau Gérant de la Société, en remplacement du Gérant démissionnaire. Son mandat aura comme échéance celui de son prédécesseur, à savoir lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEOP IN S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2015035161/17.

(150039248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NTD 95.105.313,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.867.

En date du 27 février 2015, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- De prendre connaissance de la démission de Mr. Peter A. Nussbaum en tant que gérant de catégorie A de la Société, et ce avec effet au 27 février 2015;

- De nommer Mr. Daniel Patrick McHugh, né le 29 avril 1969 à Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 72 Cummings Point Road, Stamford, Connecticut 06902, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société, et ce avec effet au 27 février 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015035332/18.

(150039254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Rigo Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 58.422.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 27 février 2015

En date du 27 février 2015, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a décidé de nommer Monsieur Alexander Behler, né le 30 décembre 1975 à Bonn, Allemagne, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en tant que nouvel administrateur et président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée de 6 ans.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Conrad Carl Feßler, administrateur

- Monsieur Alexander Behler, administrateur et président du conseil d'administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Rigo Trading S.A.

Signature

Référence de publication: 2015035318/19.

(150039309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Kettenheim Capital SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 172.070.

Monsieur François GEORGES a fait part au Conseil d'Administration de sa décision de renoncer au mandat d'Administrateur qui lui avait été confié au sein de la société, avec effet au 21 novembre 2014.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015035154/14.

(150039805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

International Orthopaedics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.128.

Extrait de la décision prise lors du Conseil d'administration du 10 février 2015

Le conseil d'administration décide, conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'adoptée par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, de désigner en qualité de dépositaire agréé: La société FIDUCIA GENERAL SERVICES, S.à.r.l., dont le siège social est sis 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 940.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035140/16.

(150039453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Jamsinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 77, rue Charlemagne.

R.C.S. Luxembourg B 164.715.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Jamsinvest Sarl tenue au siège de la société en date du 25 février 2015

Tous les associés étant présents.

Les associés actent:

- La cession des 250 parts sociales de la société Jefferson Corporate Management Limited, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Waterfront Drive, Road Town, Tortola, enregistrée au Registre des Sociétés aux Iles Vierges sous le numéro 150762

à

Monsieur Jeffrey DAVIES, né le 15 mai 1950 à Swansea (Royaume-Uni) et demeurant au 77, rue Charlemagne à L - 1328 LUXEMBOURG, pour 130 parts sociales

et à

Madame Ana Maria DAVIES, née le 24 septembre 1951 à Almada (Portugal) et demeurant au 77, rue Charlemagne à L - 1328 LUXEMBOURG, pour 120 parts sociales

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

JAMSINVEST SARL

Signature

Référence de publication: 2015035147/24.

(150039419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Jirehouse Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 137.488.

—
Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 31 décembre 2014

L'Actionnaire unique constate et accepte la démission de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Adam GILBART-SMITH avec effet immédiat.

L'Actionnaire unique décide de nommer Monsieur Stephen David JONES, né le 4 septembre 1959 à Londres (Royaume-Uni) et résidant au 8 John Street, WC1N 2ES - Londres, Royaume-Uni, au poste d'administrateur et administrateur-délégué de la société.

Les mandats du nouvel administrateur et administrateur-délégué viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015035146/17.

(150039035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

ISB Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 189.793.

—
EXTRAIT

À cause d'une erreur matérielle, l'extrait pour publication du dépôt no. 140216771 du 5 décembre 2014 est à rectifier comme suit:

La dénomination de la société JDE Holdings Limited, une société (limited company) constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 13/1 Line Wall Road, Gibraltar GX11 1AA, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar (Companies House Gibraltar) sous le numéro 111811 serait à mentionner correctement comme JDE Holding Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015035142/18.

(150039713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Luxame Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Nieder Korn, 145, route de Pétange.
R.C.S. Luxembourg B 81.651.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Luxame Trading S.A. tenue au siège de la société en date du 18 février 2015

Tous les actionnaires étant présents.

L'administrateur décide:

- de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions, la société AD CORPORATE SERVICES SARL, immatriculée au RCSL sous le numéro B 79361, dont le siège social se situe au 165A, Route de Longwy à L-4751 PETANGE.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

LUXAME TRADING S.A.

Georges BOURGUIGNON

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015035197/19.

(150038867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Jotem S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 166.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035151/9.

(150038974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

INCOTECH, International Corporate Technologies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1467 Howald, 42, rue Henri Entringer.
R.C.S. Luxembourg B 55.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INCOTECH S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes S.A.

Référence de publication: 2015035139/11.

(150039210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Kibera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 41.601.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 29 septembre 2014 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 mars 2017:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sarl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015035163/18.

(150039534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Keepcap SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 124.502.

Par la présente, nous vous présentons la démission de Monsieur Eric AUBRY de son poste d'administrateur délégué de la société KEEPCAP SA (B 124502).

Cette démission est à effet immédiat.

Vous noterez également la démission de Monsieur Eric AUBRY de son poste d'administrateur de la même société KEEPCAP SA.

Cette démission est à effet immédiat.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions Messieurs, d'accepter l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Eric AUBRY.

Référence de publication: 2015035160/16.

(150039141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Karmaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035159/9.

(150039102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Japan Universal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 170.285.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015035145/10.

(150039133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Karmaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.710.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 janvier 2015

Est nommé administrateur, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015035158/13.

(150039101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

MNKS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.476.

En vertu des contrats de cession de parts sociales ayant pris effet au 6 février 2014 entre: chacune de (i) Marielle Stévenot, (ii) Catherine Baflast et (iii) Cindy Arces d'une part et (iv) Marie-Béatrice Noble et Katia Scheidecker d'autre part, demeurant toutes professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert (bâtiment Vertigo Polaris), L-2453 Luxembourg, ayant toutes la qualité d'avocats à la Cour inscrits sur la liste I du Barreau de Luxembourg, ces dernières ont cédé:

- 520 parts sociales qu'elles détenaient dans le capital social de la Société à Marielle Stévenot, à hauteur de 260 parts sociales pour Marie Béatrice Noble et à hauteur de 260 parts sociales pour Katia Scheidecker;

- 520 parts sociales qu'elles détenaient dans le capital social de la Société à Catherine Baflast, à hauteur de 260 parts sociales pour Marie Béatrice Noble et à hauteur de 260 parts sociales pour Katia Scheidecker

- 520 parts sociales qu'elles détenaient dans le capital social de la Société à Cindy Arces, à hauteur de 260 parts sociales pour Marie Béatrice Noble et à hauteur de 260 parts sociales pour Katia Scheidecker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour MNKS

Signature

Référence de publication: 2015035236/22.

(150039270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Malintra Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 37.307.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.
Pour: MALINTRA HOLDINGS S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015035218/14.
(150039056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Mominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.651.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 février 2015

Troisième résolution

Afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer HRT Fidalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41178 en qualité de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOMINVEST S.A.

Référence de publication: 2015035237/15.
(150039108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

MCT Berlin Zwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 114.385.

Ordentliche Generalversammlung vom 19. März 2014

Durch Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 19. März 2014 wurden die Mandate aller Mitglieder des Verwaltungsrats bis nach der Generalversammlung von 2020 erneuert und der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Kategorie "A" Verwaltungsratsmitglieder

- a) Mr. Stéphane de Blonay, 2-4 Place du Molard, CH-1211 Genf
- b) Mr. Frédéric Königsegg-Aulendorf, 2-4 Place du Molard, CH-1211 Genf

Kategorie "B" Verwaltungsratsmitglieder

- c) Mr. Marcel Marbach, 5, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg
- d) Mr. Jean-Paul Schaul, 5, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg

Außerordentliche Generalversammlung vom 1. Dezember 2014

Durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vom 1. Dezember 2014 wurde Herr Fabrice Broto, geschäftsansässig 2-4 Place du Molard, 1211 Genf, Schweiz zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie „A“ der MCT BERLIN ZWEI (die „Gesellschaft“) ernannt und zwar bis nach der ordentlichen Generalversammlung von 2020.

Herr Fabrice Broto übernimmt das Mandat von Herrn Frédéric Königsegg-Aulendorf, der vorher von der Generalversammlung der Gesellschaft abgerufen worden war.

Luxemburg, den 25. Februar 2015.

Référence de publication: 2015035227/25.
(150039590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 80.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035224/9.

(150039470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Nacarat Design & Créations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 137.363.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 245 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035241/9.

(150039740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.900,00.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.
R.C.S. Luxembourg B 112.854.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 9 février 2015, le conseil de gérance de MOTION II GERMAN HOLDINGS S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035211/13.

(150039269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Metano Capital S.A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 187.386.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 février 2015.

L'assemblée décide de nommer jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2017, à tenir en 2018:

Le conseil d'administration suivant:

- Monsieur Marco Fumagalli, né le 27 juin 1970 à Mariano Comense (Italie), demeurant au 17, Via Giovanni Molignoni, I-22020 Dizzasco (CO), Italie

- Monsieur Aldo Rea, né le 22 novembre 1982 à Bari (Italie), demeurant Botanica Tower -Apt. 2409 - Marsa Dubai 392 -Dubai Marina -Dubai - UAE

- Monsieur Andrea Mauro Bruno Quadranti, né le 5 avril 1968 à Sorengo (Suisse), demeurant 44, Boulevard d'Italie - MC 98000 Monaco

Le commissaire aux comptes suivant:

AUDIT & CONSULTING SERVICES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 151.342.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METANO CAPITAL S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015035229/23.

(150039630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Arena 3 Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 176.017.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 26 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec avec effet du 31 janvier 2015
- De nommer M. Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, (Royaume Uni) ayant sa résidence professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arena 3 Propco Sàrl

Référence de publication: 2015034238/14.

(150038416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Griffin Topco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 182.451.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 27 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Thomas Jaggers avec effet du 31 janvier 2015
- De nommer M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, (Pays-Bas) ayant sa résidence professionnelle au 16 rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg et M. Cedric Frisch, né le 5 janvier 1982 à Messancy, (Belgique) ayant sa résidence professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg comme Gérants classe A de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Griffin Topco III Sàrl

Référence de publication: 2015034453/16.

(150038766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Agora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.194.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Madame Barbara Imbs;
- Madame Erica K. Herberg;
- CETP II Managing GP Holdings, Ltd.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CETP II Advisor S.à r.l., avec siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Agora S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015034219/24.

(150038918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Nic Malloy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 13, rue Paul Henkes.

R.C.S. Luxembourg B 194.902.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le quatrième jour du mois de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Massimo Sabbatucci, administrateur/gérant de sociétés, né à Rome (Italie), le 1^{er} novembre 1971, demeurant à L-1710 Luxembourg, 13, rue Paul Henkes;

2) Monsieur Marco Sabbatucci, fonctionnaire à la retraite, né à Ascoli Piceno (Italie), le 12 avril 1941, demeurant à L-1710 Luxembourg, 13, rue Paul Henkes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Nic Malloy".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social par simple décision des gérants.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la vente de plats cuisinés préparés à consommer sur place et/ou à emporter, la production directe ou indirecte de plats, l'exploitation de restaurants avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées sédentaires ou ambulants et, plus généralement, toutes prestations de restauration et de traiteur dans le cadre de manifestations privées et/ou publiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

En outre, la Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Massimo Sabbatucci, prénommé, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
2.- Monsieur Marco Sabbatucci, prénommé, une part sociale	<u>1</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société:

1. Monsieur Massimo Sabbatucci, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1710 Luxembourg, 13, rue Paul Henkes.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Massimo Sabbatucci, Marco Sabbatucci, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 10 février 2015. 1LAC / 2015 / 4132. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015035245/127.

(150039416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Istras Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.820.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twentieth day of February.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Vincent VAN DEN BRINK, private employe, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Istras Investment S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2015.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Monsieur Vincent VAN DEN BRINK, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Istras Investment S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 février 2015. Relation: DAC/2015/3070. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015033719/408.

(150037887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

FiBePa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 194.816.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of February.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Exequitive Partners S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.367,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, whose professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "FiBePa S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of thirty one Euro (EUR 31.-) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 The Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose

a secretary (the “Secretary”), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or in the case of a Board of Directors by the signature of any Director of the Company, or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such

Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. General Meeting of Shareholders

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory Provisions:

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2015. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2016.

Subscription and payment:

The one thousand (1,000) shares have been subscribed and fully paid-up by the appearing party, represented as aforesaid, by contribution in cash, so the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who states it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolution of the sole shareholder:

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2020:

M. Joost Anton MEES, company director, born on September 27th, 1978 in Delft (the Netherlands), with professional address at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L 1330 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L 1330 Luxembourg.

3. Resolved to elect Exequitive Management S.à r.l. having its registered office at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L 1330 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 174568, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 2015.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le dix-sept février.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Exequitive Partners S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.367,

représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «FiBePa S.A.» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements

en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions, ayant une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser d'en faire mention au registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur peut agir à toute Réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou en cas d'un Conseil d'Administration par la unique signature d'un Administrateur de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires. Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires:

1. La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2015.
2. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2016.

Souscription et libération:

Les mille (1.000) actions ont toutes été souscrites et entièrement libérées par la comparante, représentée comme ci-avant, moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique:

L'actionnaire unique, représenté comme ci avant et représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixer à un (1) le nombre des administrateurs et décide de nommer la personne suivante administrateur unique, dont son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2020:

M. Joost Anton MEES, directeur, né le 27 septembre 1978 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L 1330 Luxembourg.

2. Fixer le siège social au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L 1330 Luxembourg.

3. Nommer Exequitive Management S.à r.l. avec siège social au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 174.568), comme commissaire aux comptes de la Société dont son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 20 février 2015. Relation: DAC/2015/2994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033651/588.

(150037797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Trilantic Capital Partners V (Europe) Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 194.748.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of February.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trilantic Capital Partners V (Europe) L.P., an English limited partnership registered under number LP15989, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates V (Europe) L.P. Inc. acting in its turn through its general partner, Trilantic Capital Partners V Management Limited, a limited company established and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at PO Box 225, Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, GY1 4HY Guernsey and registered with the Guernsey Registry of Companies of under number 58246.

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, having his professional address at Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on February 6, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Trilantic Capital Partners V (Europe) Investments, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, derivatives, hedging agreements and similar transactions. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15.000,-) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- one thousand (1.000) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class A Shares);
- one thousand (1.000) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class B Shares);
- one thousand (1.000) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class C Shares);
- one thousand (1.000) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class D Shares);
- one thousand (1.000) class E ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class E Shares);
- one thousand (1.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class F Shares);
- one thousand (1.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class G Shares);
- one thousand (1.000) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class H Shares);
- one thousand (1.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class I Shares);
- one thousand (1.000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class J Shares);
- one thousand (1.000) class K ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class K Shares);
- one thousand (1.000) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class L Shares);
- one thousand (1.000) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class M Shares);
- one thousand (1.000) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class N Shares);
- one thousand (1.000) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class O Shares);

The above listed Class A to O Shares are together referred to as the Investment Shares, and the above listed classes of shares are together referred to as the Investment Share Classes.

The Investment Shares are together referred to as the Shares. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- fifteen (15) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Investment Share Class, into which any premium paid on any Share is transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- fifteen (15) capital contribution accounts (each hereinafter a Capital Contribution Account), one for each Investment Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in direct or indirect relation to an Investment may be transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Account(s) and the Capital Contribution Account(s) are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions of the Shareholders taken in compliance with Article 16.

Art. 6. In case of creation of Share Class, each Share Class shall track a relevant portfolio of assets or receivables constituting an investment (an Investment), and the allocation of each Investment to a Share Class shall be made by an ordinary resolution from the Shareholders taken in compliance with Article 16.

The Sole Manager or the Board of Managers shall within the accounts of the Company holds internal accounts for each Share Class showing the proceeds received in respect of such Share Class, the related use of such proceeds and any liability, costs and expenses (including provisions) related to assets allocated to a Share Class or to any action taken in connection with a Share Class or an asset of a particular Share Class or in connection with the issuance of shares or other instruments of a particular Share Class as well as administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Investment or the operation or administration of that Share Class shall be allocated to that Share Class.

Any and all distribution, dividend, interest, payment of principal, redemption of capital or any other receipt from an Investment shall accrue exclusively to the relevant Share Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such Share Class and the expenses incurred in connection with the Investment, and no holder of any Share other than the Shares of the relevant Share Class shall be entitled to the proceeds of any such distribution, dividend, interest, payment of principal, redemption of capital or other receipt, whether or not declared or paid.

Art. 7. The net asset value of the issued Shares of any Share Class shall be expressed as a per Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net asset value of the corresponding Investment, being the fair market value of said Investment less the liabilities relating to said Investment and the pro rata share of the Company's general liabilities and expenses at close of business on that day, by the number of Shares of the relevant Share Class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the Sole Manager or the Board of Managers shall regard as fair and equitable (the NAV).

In case of cancellation or redemption of a Share Class, or part thereof, the consideration paid to the holders of the Shares of the relevant Share Class shall be the NAV of the Investment, or that proportion of the Investment which corresponds to the proportion of Shares being so cancelled or redeemed.

Art. 8. The share capital may be changed at any time by a resolution of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 16.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per Share, the Company may suspend the rights attached to this Share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 10. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of any of the Shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 16. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders.

In case of plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares owned. Each Shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole Shareholder or to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company, provided that a given Share Class shall only be entitled to distributions in relation with the performance of the specific Investment allocated to such Share Class.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the Shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law, for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Trilantic Capital Partners V (Europe) L.P., prenamed	1.000 Class A Shares	EUR 15.000,-
	1.000 Class B Shares	
	1.000 Class C Shares	
	1.000 Class D Shares	
	1.000 Class E Shares	
	1.000 Class F Shares	
	1.000 Class G Shares	
	1.000 Class H Shares	
	1.000 Class I Shares	
	1.000 Class J Share	
	1.000 Class K Shares	
	1.000 Class L Shares	
	1.000 Class M Shares	
	1.000 Class N Shares	
	1.000 Class O Shares	
Total	15.000 Shares	EUR 15.000,-

The amount of fifteen thousand Euro (EUR 15.000,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Javier BAÑON, founding partner Trilantic Capital Partners, a spanish citizen, born on 10 November 1963 in Madrid (Spain) and whose address is at Heron House, Chiswick Mall, London W42PR, United Kingdom.

- Mr. Laurent FORGET, employee, born on June 22, 1972 in Amiens, France, having his professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Alexander James BIRMINGHAM, managing director, Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., a British citizen, born on 19 December 1972, in Sheffield (United Kingdom), and whose address is at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze février.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Trilantic Capital Partners V (Europe) L.P., un limited partnership établi selon les lois de Guernesey, ayant son siège à PO Box 225, Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, GY1 4HY Guernesey, enregistré auprès du Registre des Limited Partnerships de Guernesey sous le numéro LP015989, représenté par son general partner, Trilantic Capital Partners Management Limited, une limited company, régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à PO Box 225, Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, GY1 4HY Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 50118.

ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 6 février 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Trilantic Capital Partners V (Europe) Investments, qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut conclure, signer et délivrer et exécuter des swaps, dérivés, contrats de couverture et opérations assimilées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des Associés (tel que défini ci-après), suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze mille Euro (EUR 15.000,-) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe A);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe B);

- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe C);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe D);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe E ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe E);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe F);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe G);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe H);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe I);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe J);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe K);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe L);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe M);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe N);
- mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts de Classe O);

Il est référé à l'ensemble des Parts de Classe A à O listées ci-dessus, en tant que Parts d'Investissement, et aux classes de Parts listées ci-dessus, en tant que Classes de Parts d'Investissement.

Il est référé à l'ensemble des Parts d'Investissement en tant que Parts. Il est référé à l'ensemble des détenteurs de Parts en tant qu'Associés.

En plus du capital social, la Société a:

- quinze (15) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe de Parts d'Investissement, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et
- quinze (15) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe de Parts d'Investissement, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Associé en lien direct ou indirect avec un Investissement est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Compte(s) de Prime d'Emission et les Compte(s) d'Apport sont à la libre disposition des Associés, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire des Associés prise conformément à l'Article 16.

Art. 6. En cas de création de Classe de Parts, chaque Classe de Parts trace un portefeuille d'actifs ou de créances spécifique constituant un investissement (un Investissement), et l'allocation de chaque Investissement à une Classe de Parts est réalisée par une résolution ordinaire des Associés prise conformément à l'Article 16.

Toute distribution, dividende, intérêt, paiement en principal, rachat de capital ou autre recette d'un Investissement, est réalisé exclusivement au profit de la Classe de Parts concernée, après déduction de l'attribution au prorata des dépenses générales de la Société à telle Classe de Part et des dépenses encourues en rapport avec l'Investissement, et aucun détenteur de Parts autre que les Parts de la Classe de Parts concernée n'a droit aux produits d'une telle distribution, dividende, intérêt, paiement en principal, rachat de capital ou autre recette, qu'ils soient ou non déclarés ou payés.

Art. 7. La valeur d'actif net des Parts d'une Classe de Parts donnée est exprimée par un chiffre par Part et est déterminée, pour tout jour d'évaluation, en divisant la valeur d'actif net de l'Investissement correspondant, celle-ci étant la valeur de marché des actifs de cet Investissement diminuée du passif relatif à cet Investissement et d'une partie proportionnelle des frais généraux de la Société à la fin de ce jour d'évaluation, par le nombre de Parts de la Classe de Parts donnée alors en circulation à la fin de ce jour d'évaluation, conformément aux règles que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance estime justes et équitables (la NAV).

En cas d'annulation ou de rachat de tout ou partie d'une Classe de Parts, le prix à payer aux détenteurs des Parts de la Classe de Part concernée est la NAV de l'Investissement, ou toute proportion dudit Investissement correspondant à la proportion de Parts ainsi annulées ou rachetées.

Art. 8. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'Article 16.

Art. 9. Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une Part, la Société peut suspendre les droits attachés à cette Part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 12. La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices

réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 16. L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'Associé unique ou aux Associés au prorata de leur participation dans la Société, étant entendu que les Parts d'une Classe de Parts donnée donnent seulement droit aux distributions liées à la performance de l'Investissement alloué à ladite Classe de Parts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'(es) Associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Trilantic Capital Partners V (Europe) L.P., prénommé	1.000 Parts de Classe A	EUR 15.000,-
	1.000 Parts de Classe B	
	1.000 Parts de Classe C	
	1.000 Parts de Classe D	
	1.000 Parts de Classe E	
	1.000 Parts de Classe F	
	1.000 Parts de Classe G	
	1.000 Parts de Classe H	
	1.000 Parts de Classe I	
	1.000 Parts de Classe J	
	1.000 Parts de Classe K	
	1.000 Parts de Classe L	
	1.000 Parts de Classe M	
	1.000 Parts de Classe N	
	1.000 Parts de Classe O	
Total	15.000 Parts	EUR 15.000,-

Le montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euro (EUR 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Javier BAÑON, associé fondateur Trilantic Capital Partners, un citoyen Espagnol, né le 10 novembre 1963 à Madrid (Espagne) et ayant son adresse à Heron House, Chiswick Mall, Londres W42PR, Royaume-Uni;

- M. Laurent FORGET, salarié, né le 22 juin 1972 à Amiens, France, ayant son adresse au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché; et

- M. Alexander James BIRMINGHAM, managing director, Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., un citoyen Britannique né le 19 décembre 1972, à Sheffield (Royaume-Uni), ayant son adresse au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg

2. L'adresse du siège social est fixée au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4758. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015032799/490.

(150036105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 438.231.775,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.622.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Weatherford Bermuda Holdings Ltd., an exempted company organized and existing under the laws of Bermuda, with its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda and registration number 31959 (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties hereby represented as described above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of "Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, on 16 June 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.622 (the "Company").

II. That the (i) 800 (eight hundred) initial shares, each having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollar), and (ii) the 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class A shares, 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class B shares, 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class C shares, 15,111 (fifteen thousand one hundred

eleven) class D shares, 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class E shares, 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class F shares, 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class G shares, 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class H shares, 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class I shares and 17,000,000 (seventeen million) class J special shares, each having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars), represent the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 9,811,800 (nine million eight hundred eleven thousand eight hundred United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 428,419,975 (four hundred twenty-eight million four hundred nineteen thousand nine hundred seventy-five United States Dollars) to USD 438,231,775 (four hundred thirty-eight million two hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-five United States Dollars) through the issuance of 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class A shares, 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class B shares, 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class C shares, 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class D shares, 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class E shares, 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class F shares, 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class G shares, 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class H share and 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class I shares, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 971,379,001 (nine hundred seventy-one million three hundred seventy-nine thousand one United States Dollars), the whole to be fully subscribed through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Weatherford Bermuda Holdings Ltd. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 9,811,800 (nine million eight hundred eleven thousand eight hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 428,419,975 (four hundred twenty-eight million four hundred nineteen thousand nine hundred seventy-five United States Dollars) to USD 438,231,775 (four hundred thirty-eight million two hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-five United States Dollars) by the issue of:

- (i) 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class A shares (the "New Class A Shares");
- (ii) 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class B shares (the "New Class B Shares");
- (iii) 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class C shares (the "New Class C Shares");
- (iv) 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class D shares (the "New Class D Shares");
- (v) 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class E shares (the "New Class E Shares");
- (vi) 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class F shares (the "New Class F Shares");
- (vii) 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class G shares (the "New Class G Shares");
- (viii) 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class H shares (the "New Class H Shares"); and
- (ix) 43,608 (forty-three thousand six hundred eight) new class I shares (the "New Class I Shares")

each having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) subject to the payment of a global share premium amounting to USD 971,379,001 (nine hundred seventy-one million three hundred seventy-nine thousand one United States Dollars).

The New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, New Class H Shares and the New Class I Shares, are collectively referred to as the "New Shares".

The New Shares and the Share Premium shall be fully paid up through a contribution in kind consisting of 812,027 (eight hundred twelve thousand twenty-seven) shares held by the Sole Shareholder in Weatherford U.S. Holdings, L.L.C.,

a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America and registration number 3510084, having an aggregate value of USD 981,190,801 (nine hundred eighty-one million one hundred ninety thousand eight hundred one United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal.

The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 981,190,801 (nine hundred eighty-one million one hundred ninety thousand eight hundred one United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 December 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- Bastiaan Van Houts, class A manager with professional address at 1 Bahnhofstrasse, CH-6340 Zug, Switzerland; and
- Mr. Peter Lovasz, class B manager, with professional address at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 17 December 2014,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, they expressly agree with the description of this contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder now holds:

- 800 (eight hundred) initial shares;
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class A shares;
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class B shares;
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class C shares;
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class D shares;
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class E shares;
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class F shares;
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class G shares;
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class H shares;
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class I shares; and
- 17,000,000 (seventeen million) class J special shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8. of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 438,231,775 (four hundred thirty-eight million two hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-five United States Dollars) represented by 17,529,271 (seventeen million five

hundred twenty-nine thousand two hundred seventy-one) shares, divided into (i) 800 (eight hundred) initial shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollar) each (the "Initial Shares") and (ii) 10 (ten) classes of shares, each having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars), as follows:

- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class A shares (the "Class A Shares");
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class B shares (the "Class B Shares");
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class C shares (the "Class C Shares");
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class D shares (the "Class D Shares");
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class E shares (the "Class E Shares");
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class F shares (the "Class F Shares");
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class G shares (the "Class G Shares");
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class H shares (the "Class H Shares");
- 58,719 (fifty-eight thousand seven hundred nineteen) class I shares (the "Class I Shares"); and
- 17,000,000 (seventeen million) class J special shares (the "Class J Special Shares");

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares will be collectively referred to as the "Classes of Preferred Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Preferred Shares". The Classes of Preferred Shares together with the Class J Special Shares shall be collectively referred to as the "Classes of Shares" or individually a "Class of Shares". All the Initial Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and be exclusively reserved to the benefit of the holder of such shares.

The financial rights and conditions attached to the different Classes of Shares are further detailed in Art. 21."

No other amendment is made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte précédent

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît alors:

Weatherford Bermuda Holdings Ltd., une société constituée selon les lois des Bermudes, et ayant son siège social sis au Claredon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes et enregistrée auprès du registre bermudien sous le numéro 31959 (l'«Associé Unique»).

ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ledit pouvoir ayant été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus a requis du notaire soussigné de noter comme suit:

I.- L'Associé Unique est l'associé unique de «Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte passé par Maître Gerard Lecuit, notaire public résidant à Luxembourg, le 16 juin 2009, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.622 (la «Société»).

II.- Que les (i) 800 (huit cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, et les (i) 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe B; (ii) 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe B, (iii) 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe C, (iv) 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe D, (v) 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe E, (vi) 15.111 (quinze mille cent

onze) parts sociales de classe F, (vii) 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe G, (vii) 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe H, (viii) 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe I et (ix) 17.000.000 (dix-sept millions) parts sociales spéciales de classe J, ayant chacune une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains), représentent la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 9.811.800 USD (neuf millions huit cent onze mille huit cent Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 428.419.975 USD (quatre cent vingt-huit millions quatre cent dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains) à 438.231.775 USD (quatre cent trente-huit millions deux cent trente-et-un mille sept cent soixante-quinze Dollars américains) par l'émission de (i) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe A, (ii) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe B, (iii) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe C, (iv) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe D, (v) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe E, (vi) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe F, (vii) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe G, (viii) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe H et (ix) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe I, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 971.379.001 USD (neuf cent soixante-onze millions trois cent soixante-dix-neuf mille un Dollars américains), le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Weatherford Bermuda Holdings Ltd. des nouvelles parts au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8. des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après que ce qui précède ait été adopté par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est également décidé que toute la documentation pertinente produite à l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentive de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 9.811.800 USD (neuf millions huit cent onze mille huit cent Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 428.419.975 USD (quatre cent vingt-huit millions quatre cent dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains) à 438.231.775 USD (quatre cent trente-huit millions deux cent trente-et-un mille sept cent soixante-quinze Dollars américains) par l'émission de:

(i) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»),

(ii) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»),

(iii) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe C (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe C»),

(iv) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe D (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe D»),

(v) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe E (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe E»),

(vi) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe F (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe F»),

(vii) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe G (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe G»),

(viii) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe H (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe H»),

(ix) 43.608 (quarante-trois mille six cent huit) nouvelles parts sociales de classe I (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe I»),

chacune ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 971.379.001 USD (neuf cent soixante-onze millions trois cent soixante-dix-neuf mille un Dollars américains).

Les Nouvelles Parts Sociales de Classe A, les Nouvelles Parts Sociales de Classe B, les Nouvelles Parts Sociales de Classe C, les Nouvelles Parts Sociales de Classe D, les Nouvelles Parts Sociales de Classe E, les Nouvelles Parts Sociales de Classe F, les Nouvelles Parts Sociales de Classe G, les Nouvelles Parts Sociales de Classe H et les Nouvelles Parts Sociales de Classe I sont collectivement désignées en tant que «Nouvelles Parts»),

Les Nouvelles Parts et le Paiement de la Prime d'Emission ont été entièrement libérés au moyen d'un apport en nature consistant en 812.027 (huit cent douze mille vingt-sept) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Weatherford U.S. Holdings, L.L.C., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et numéro d'immatriculation 3510084, ayant une valeur globale de 981.190.801 USD (neuf cent quatre-vingt-un millions cent quatre-vingt-dix-mille huit cent un Dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérés par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 981.190.801 USD (neuf cent quatre-vingt-un millions cent quatre-vingt-dix-mille huit cent un Dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport date du 17 décembre 2014, qui restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- Bastiaan Van Houts, gérant de classe A, avec adresse professionnelle à Bahnhofstrasse, CH-6340 Zug, Suisse; et
- Peter Lovasz, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentés par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, conformément aux dispositions de la déclaration de valeur de l'apport établie le 17 décembre 2014,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature, acceptent expressément la description de cet apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associé Unique détient maintenant toutes les:

- 800 (huit cents) parts sociales ordinaires;
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe A;
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe B;
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe C;
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe D;
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe E;
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe F;
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe G;
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe H;

- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe I; et
- 17.000.000 (dix-sept millions) parts sociales spéciales de classe J.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant le capital social entier de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport décrit ci-dessus ayant été pleinement effectué, il est décidé de modifier l'article 8. des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 438.231.775 USD (quatre cent trente-huit millions deux cent trente et un mille sept cent soixante-quinze Dollars américains) représenté par 17.529.271 (dix-sept millions cinq cent vingt-neuf mille deux cent soixante et onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, divisé en (i) 800 (huit cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et en (ii) 10 (dix) classes de parts sociales comme suit:

- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 58.719 (cinquante-huit mille sept cent dix-neuf) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- 17.000.000 (dix-sept millions) parts sociales spéciales de classe J (les «Parts Sociales Spéciales de Classe J»).

L'ensemble des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales Spéciales de Classe J sont dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales Préférentielles» selon le cas, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales Préférentielles». Les Classes de Parts Sociales Préférentielles, ensemble avec les Parts Sociales Spéciales de Classe J sont collectivement dénommées les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, et individuellement une «Classe de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Classes de Parts Sociales seront collectivement désignées en tant que «parts» selon le cas, et individuellement une «part».

Toute prime d'émission payée sur les parts sera attachée à ces parts et exclusivement réservé au bénéfice du détenteur de ces parts.

Les droits et conditions attachés aux différentes Classes de Parts Sociales sont détaillés plus en détails à l'Art. 21.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte a été dressé à Luxembourg, au jour figurant entête du présent.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigés en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63350. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015034003/346.

(150037823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

VC SolEs Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 155.230.

—
Berichtigung zur Hinterlegung L 140229373

Die Postleitzahl der beruflichen Adresse des Geschäftsführers Herrn Harald Strelen lautet nicht L-2445 Luxembourg, sondern L-2449 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 27. Februar 2015.

Für VC SolEs Invest S.à r.l.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015034767/15.

(150038560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

T.O.Summit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.499.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "SOCIETE DE L'HOTELLERIE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40498,

ici représentée par Madame Sophie DI LORENZO, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "T.O. SUMMIT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60499, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 651 du 21 novembre 1997,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale statutaire, tenue sous seing privé en date du 8 mai 2002, contenant notamment la conversion de la devise du capital social en euros, l'avis afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 22 avril 2003;

2) Que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet rétroactif au 31 décembre 2014;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DI LORENZO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 février 2015. 2LAC/2015/3923. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015034727/63.

(150038523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

TPY Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 52, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 159.985.

Suite aux résolutions des actionnaires de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de l'administrateur suivant à compter du 1^{er} septembre 2014:

Monsieur Joseph Taché, né le 2 juin 1939 à Beyrouth, Liban, avec adresse professionnelle au 53 Hoveniersstraat B-2018 Anvers, Belgique.

- Démission de l'administrateur suivant à compter du 1^{er} septembre 2014:

Monsieur Robert Taché, né le 3 février 1955 à Beyrouth, Liban, avec adresse professionnelle au 53 Hoveniersstraat B-2018 Anvers, Belgique.

- Nomination de l'administrateur suivant à compter du 1^{er} septembre 2014 et jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2017:

Monsieur Claude Taché, né le 9 mai 1980 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 53 Hoveniersstraat B-2018 Anvers, Belgique.

- Nomination de l'administrateur suivant à compter du 1^{er} septembre 2014 et jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2017:

Monsieur Yacha Taché, né le 1^{er} juillet 1987 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 53 Hoveniersstraat B-2018 Anvers, Belgique.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- Jacques Taché, administrateur,

- Claude Taché, administrateur,

- Yacha Taché, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques Taché

Administrateur

Référence de publication: 2015034755/29.

(150038877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.